



Secrétariat CITES

Maison internationale de l'environnement 15, Chemin des Anémones CH 1219 Châtelaine (Genève) Suisse

Tél.: +41 (0) 22-917-81-39/40 Courriel: info@cites.org Web: www.cites.org



UNEP World Conservation Monitoring Centre 219 Huntingdon Road Cambridge CB3 0DL Royaume-Uni

Tél: +44 (0) 1223 277314

Courriel: species@unep-wcmc.org Web: www.unep-wcmc.org

Copyright: 2021 Secrétariat CITES / Programme des Nations Unies pour l'environnement

La CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) est un accord international entre gouvernements. Elle a pour objet de veiller à ce que le commerce international de spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne nuise pas à leur survie. Au moment où nous rédigeons la présente introduction (mars 2021), 183 États ou organisations ayant pour but une intégration économique régionale sont Parties à la CITES.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement - Centre mondial pour le suivi de la conservation (UNEP-WCMC) est un centre international d'études avancées sur la biodiversité. Notre institut est le fruit de la collaboration entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et WCMC, une association caritative basée au Royaume-Uni. Ensemble, nous faisons face à la crise planétaire sans précédent qui s'abat sur la nature.

La présente publication peut être reproduite à des fins éducatives ou non lucratives sans autorisation spéciale, à condition que la source soit mentionnée. L'utilisation des figures est soumise à autorisation des détenteurs du copyright d'origine. La reproduction destinée à la revente ou à d'autres fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite du Secrétariat CITES. Les demandes d'autorisation, accompagnées d'un exposé du but de la reproduction et de la quantité prévue, doivent être adressées au Secrétariat CITES, Palais des Nations, Avenue de la Paix 8-14, Genève 10, Suisse.

Les appellations géographiques employées dans cette publication n'impliquent de la part des compilateurs, du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites.

Citation: UNEP-WCMC (Comps.) 2021. *Liste des espèces CITES*. Secrétariat CITES, Genève, Suisse et UNEP-WCMC, Cambridge, Royaume-Uni. Téléchargé le [date].

Site web de la Liste CITES : http://checklist.cites.org

Appui financier : Secrétariat CITES, UNEP-WCMC et Commission européenne









Copyright des images de couverture: Iguane vert: FikMik; Corail bleu Troides aeacus: Tyler Fox; Plumage d'ara rouge: Eduardo Rivero; Ombre d'une grenouille: Patryk Kosmider; Heliopora coerulea: Jason S; Aloe ferox: Tish1; et Éléphants d'Asie: Ekkachai. Toutes les images de couverture sont utilisées sous licence de Shutterstock.com

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

La *Liste des espèces CITES* est le recueil officiel des espèces inscrites sur les listes de la CITES. Elle contient les noms scientifiques des taxons inscrits, selon les références normalisées inclues dans la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP18) sur la *Nomenclature normalisée*, et est régulièrement mise à jour pour refléter les dernières informations. Afin de pouvoir appliquer la Convention efficacement, les Parties à la CITES doivent avoir accès à l'information faisant autorité sur les espèces inscrites, les lieux où elles se trouvent et le niveau de protection qui leur est accordé. La *Liste des espèces CITES* en ligne est conçue pour permettre aux Parties ainsi qu'au grand public d'avoir ces informations, en offrant la possibilité d'accéder, de télécharger et de filtrer les données sur les listes d'espèces, la nomenclature et les distributions adaptées à leurs besoins. Les utilisateurs peuvent télécharger les informations contenues dans la *Liste* dans les trois langues de la Convention (anglais, français et espagnol), ainsi que dans différents formats compatibles avec les bases de données et autres ensembles de données, ce qui permet d'assurer facilement la cohérence entre les listes de contrôle nationales et la nomenclature adoptée par la Conférence des parties à la CITES.

La Liste des espèces CITES offre également un mécanisme permettant aux Parties de mettre à jour leurs propres systèmes nationaux avec les modifications aux annexes de la CITES en temps réel, ce qui permet d'éviter les doubles emplois et de réduire le risque d'introduire des erreurs dans la copie des noms d'espèces. Cela se fait via l'interface de programmation d'application (API), qui permet également aux Parties de "tirer" les noms des espèces et les annexes auxquelles elles sont inscrites directement dans un permis ou un certificat électronique CITES. Des informations sur l'utilisation de ces services web sont disponibles sur la Liste en ligne (et sur : http://api.speciesplus.net/).

La production et la publication de la *Liste* ont été possibles grâce au financement généreux fourni par l'Union européenne. Je souhaite, en conséquence, exprimer mes sincères remerciements à l'Union européenne non seulement pour avoir financé ce projet mais aussi pour l'appui permanent qu'elle apporte aux activités de la CITES.

La Liste des espèces CITES est largement utilisée et fort appréciée par les organes de gestion et les autorités scientifiques CITES, les agents des douanes et tous ceux qui participent mondialement à la mise en œuvre et à l'application de la CITES, ainsi que par les entités intergouvernementales, les organisations non gouvernementales internationales et nationales, le milieu universitaire, la presse, pour n'en citer que quelques-uns. Nous sommes convaincus que cette nouvelle édition électronique vous sera utile et nous serions heureux de recevoir vos commentaires et suggestions sur les moyens d'améliorer encore cette ressource.

Ivonne Higuero Secrétaire-Générale de la CITES

INTRODUCTION

La Conférence des Parties reconnaît la *Liste des espèces CITES* comme recueil officiel des noms scientifiques répertoriés dans les références normalisées officielles. La *Liste des espèces CITES* est désormais liée de façon dynamique à Species+, une base de données sur les espèces inscrites par les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) gérée par l'UNEP-WCMC, ce qui, pour la première fois, permet de refléter, dans le présent document, les modifications de la taxonomie et des inscriptions, au fur et à mesure de l'actualisation. Les amendements à l'Annexe III de la CITES, apportés entre les sessions de la Conférence des Parties, seront également inclus. Il est donc important que les usagers de la Liste notent la date de téléchargement, car le produit changera avec le temps, suivant les modifications adoptées par les Parties.

Le site web de la Liste donne aussi la souplesse nécessaire pour créer des résultats sur mesure pour chaque groupe taxonomique supérieur, annexe et pays ou région, avec des "options avancées" supplémentaires pour inclure ou exclure des éléments tels que le nom des auteurs, les synonymes scientifiques et les noms vernaculaires. Si l'on applique des filtres, certaines des descriptions figurant ci-dessous ne seront peut-être pas applicables. Ainsi, si l'on a exclu les synonymes scientifiques, les entrées de synonymes n'apparaîtront pas dans les résultats.

Structure

La Liste des espèces CITES comprend deux parties : le Répertoire des espèces CITES (le présent document) et les Annales des inscriptions à la CITES. L'usager peut choisir de télécharger des résultats 'sur mesure' du Répertoire des espèces CITES, mais la publication complète est une liste, en ordre alphabétique, de tous les taxons animaux et végétaux inscrits aux annexes CITES. Les seules exceptions sont les orchidées de l'Annexe II. Celles-ci ne figurent dans ce tome que si elles sont incluses dans la CITES Orchid Checklist en quatre volumes publiée par les Royal Botanic Gardens de Kew, ou dans la Checklist for Bulbophyllum and allied taxa (Sieder, Rainer & Kiehn, 2007). Pour les espèces d'orchidées qui ne sont pas couvertes pas ces références, le Répertoire des espèces CITES inclut le nom du genre auquel elles appartiennent, par exemple Aa spp., mais pas les espèces individuelles au sein de chacun des genres.

Il y a trois types d'entrées dans le Répertoire des espèces CITES :

- 1) le nom scientifique, qui est l'entrée principale contenant toutes les informations ;
- 2) les noms communs (en français, anglais et espagnol), qui renvoient à l'entrée principale ; et
- 3) les synonymes scientifiques, qui renvoient également à l'entrée principale.

1 Les noms scientifiques

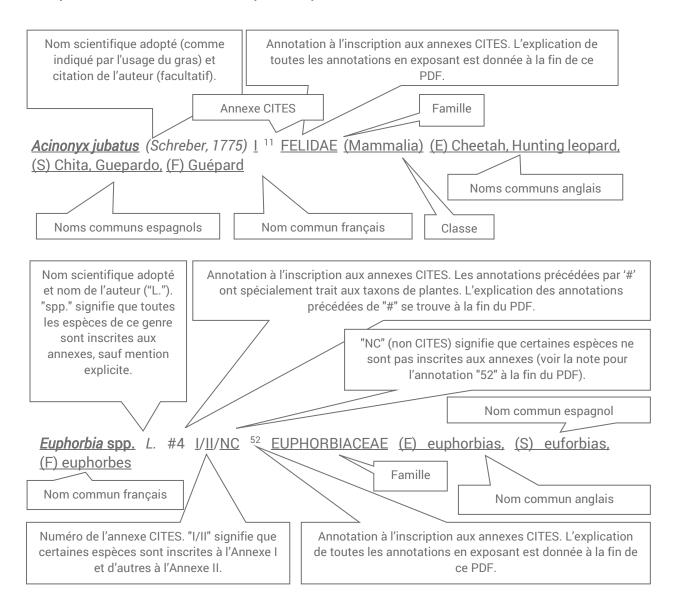
Cette entrée constitue l'entrée principale où sont enregistrées toutes les informations disponibles sur chaque taxon.

Les noms taxonomiques adoptés officiellement par la Conférence des Parties [voir la liste des références de nomenclature normalisée dans la <u>résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP18)</u>] apparaissent en gras dans la *Liste*, p.ex. *Acinonyx jubatus* (guépard). La plupart des taxons tombent dans cette catégorie. Néanmoins, une référence de nomenclature normalisée n'a pas toujours été adoptée pour chaque espèce d'un taxon supérieur. Dans ce cas, c'est une référence déterminée par l'UNEP-WCMC

qui a été utilisée. Les noms des taxons concernés ne sont pas en gras, p.ex. *Tridacna maxima* (ou n'importe quelle espèce de Tridacnidae).

Les taxons supérieurs ne sont inclus que lorsque l'inscription à une annexe est faite à ce niveau ou si le taxon supérieur dérive son inscription d'un autre taxon supérieur. Ainsi, un genre appartenant à Scleractinia spp. sera inclus pour que le lecteur sache clairement que toutes les espèces du genre sont inscrites (p.ex. *Acropora* spp.). En revanche, si l'inscription aux annexes se limite au niveau de l'espèce, comme c'est le cas pour *Dugong dugon*, le genre, la famille ou l'ordre n'apparaissent pas (p.ex. *Dugong*, Dugongidae et Sirenia n'apparaissent pas).

Exemples d'entrées de noms scientifiques et explication



Légende

1	inscrite à l'Annexe I
II	inscrite à l'Annexe II
III	inscrite à l'Annexe III
NC	Non CITES
spp.	toutes les espèces d'un taxon supérieur
var.	Variété
Annotations en exposant 1 à 74.	voir l'explication des <i>Annotations <u>non</u> précédées de "#"</i> à la fin de ce PDF
#1-#14 (flore seulement)	voir <i>Explication des annotations précédées de #</i> à la fin de ce PDF

2 Les noms communs

Quand ils sont connus, les noms communs en anglais (E), en espagnol (S) et en français (F) sont donnés. Le nom commun est suivi du nom scientifique sous lequel sont consignées toutes les données.

En raison de la structure syntaxique de l'anglais, où l'adjectif vient avant le nom, et du fait qu'une seule entrée a été créée par nom commun, un nom composé dans cette langue tel que "golden eagle" (l'aigle royal) se trouvera uniquement sous "Eagle, Golden" et non sous "Golden Eagle". Ce problème ne se pose pas avec les noms communs en français et en espagnol, puisque ces langues commencent de toute façon par le substantif.

Exemples d'entrées de noms communs et explication

- 1) Colibri d'Abeillé (F): Abeillia abeillei
 - = consultez "Abeillia abeillei" pour accéder à la fiche complète de "colibri d'Abeillé".
- 2) <u>perruches (F)</u>: PSITTACIFORMES (Aves)
 - = consultez "PSITTACIFORMES" pour accéder à la fiche complète de "perruches".
- 3) <u>orchids, slipper (E)</u>: *Paphiopedilum* spp. / *Phragmipedium* spp.
 - = consultez "Paphiopedilum spp." et "Phragmipedium spp." pour accéder à la fiche complète de "slipper orchids", car le nom commun anglais est le même pour les deux genres.

3 Les synonymes

Un synonyme est suivi du signe "=" et du nom scientifique sous lequel sont consignées toutes les données.

Exemple and explication

Loxodonta cyclotis = Loxodonta africana

<u>Explication:</u> Loxodonta cyclotis est un synonyme de Loxodonta africana. Consultez "Loxodonta africana" pour accéder à la fiche complète.

Note: Le même nom d'espèce peut apparaître comme synonyme et comme nom accepté lorsqu'il a été donné par différents auteurs à des espèces différentes. Ainsi le *Répertoire des espèces CITES* contient les entrées consécutives suivantes:

Porites solida = Porites astreoides

Porites solida II PORITIDAE (Anthozoa)

Lorsqu'on sélectionne "Nom de l'auteur" dans les *Options avancées,* les noms des auteurs apparaissent sur l'écran et dans les téléchargements, précisant ces entrées comme suit:

Porites solida Verrill, 1868 = Porites astreoides Lamarck, 1816

Porites solida (Forskål, 1775) II PORITIDAE (Anthozoa)

En d'autres termes, la Conférence des Parties à la CITES a adopté *Porites astreoides*, nommé par Lamarck en 1816, et *Porites solida*, nommé par Forskål en 1775, comme noms scientifiques de deux espèces inscrites aux annexes CITES. En outre, il est reconnu que l'espèce nommée *Porites solida* par Verrill en 1868 est la même que celle qui est connue de la CITES sous le nom de *Porites astreoides*.